

CHAMPIONNAT «EXCELLENCE» MASCULIN
« DM 2 »
SAISON 2021 /2022

REGLEMENT PARTICULIER

1ERE PHASE

Les équipes sont regroupées en 6 poules (A – B – C – D – E – F) de 6 ou 5 équipes et se rencontrent en rencontres ALLER / RETOUR (soit 2 X 5 rencontres).

Du 02/03 octobre au 18/ 19 décembre.

2EME PHASE

POULE « HAUTE » (les 3 premiers des 6 poules à l'issue de la 1^{ère} phase)

a) A l'issue de cette phase, les équipes classées 1^{er} – 2^e et 3^e de la poule A seront regroupées avec les 1^{er} – 2^e – 3^e de la poule B d'une part. (Poule AB)

Les résultats des rencontres jouées en 1^{ère} phase entre deux équipes d'une même poule sont pris en compte.

Rencontres programmées les 22/23 Janv. 29/30 janv. 05/06 fév. 19/20 fev. 12/13 mars 19/20 mars

Journées Intempéries : 2 journées sont programmées => week end des 08/09 janvier, 05/06 mars.

b) Il en sera de même pour les 1^{er} – 2^e - 3^e de la Poule C avec les 1^{er} - 2^e – 3^e de la poule D d'une part. (Poule CD)

c) idem pour les les 1^{er} – 2^e - 3^e de la Poule E avec les 1^{er} - 2^e – 3^e de la poule F d'autre part. (Poule CD)

Journées Intempéries : 2 journées sont programmées => week end des 08/09 janvier, 05/06 mars.

POULE « BASSE » (les 4^e, 5^e, 6^e des 6 poules à l'issue de la 1^{ère} phase)

a) Sur le même principe et aux mêmes date que la « Poule HAUTE » , les 4^e- 5^e et 6 de la poule A seront regroupées avec les 4^e – 5^e et 6^e de la poule B (Poule A'B')

b) Idem pour ceux de la poule C avec ceux de la poule D (C'D')

Journées Intempéries : 2 journées sont programmées => week end des 08/09 janvier, 05/06 mars.

c) Idem pour ceux de la poule E avec ceux de la poule F (E' F')

Journées Intempéries : 2 journées sont programmées => week end des 08/09 janvier, 05/06 mars.

3EME PHASE – Matches de Classement (POULE HAUTE)

Pour le Titre et accessions.

1- Les équipes classées à la première place des poules AB, CD et EF se rencontreront sur une formule triangulaire avec Match ALLER/RETOUR . L'équipe classée 2^{ème} à l'issue de cette triangulaire est sacrée Champion d'Excellence départementale masculine/

Dates pressenties Matches ALLER : 09/10 avril – 23/24 avril – 07/08 mai

Matches RETOUR : 14/15 mai – 21/22 mai – 28/29 mai

- >Même Principe pour les équipes classées 2^e des poule AB, CD et EF pour un classement de 4 à 6.
- > idem pour les 3^e pour un classement de 7 à 9
- > idem pour les 4^e pour un classement de 10 à 12
- > idem pour les 5^e pour un classement de 13 à 15
- > idem pour les 6^e pour un classement de 16 à 18.

Les équipes classées de 1 à 5 accèdent à la Pré – Région masculine pour la saison 2022/2023 ; En cas de places vacantes ou de désistement, le 6^e , 7^e ,sera sollicité.

Matches de Classement (POULE BASSE)

Les équipes de la poule Basse se rencontreront selon la même formule et aux mêmes dates que celles de la poule Basse

Pour un classement de 19 à 21e places , triangulaire entre les 1^{er} de la Poule Basse A'B' - C'D' - E'F'.

- > Classement de 22 à 24e places => 2^e de la Poule Basse A'B' / 2^e de C'D' / 2^e de E'F'
- > Classement de 25 à 27e places => 3^e de la Poule Basse A'B' / 3^e de C'D' / 3^e de E'F'
- > Classement de 28 à 30e places => 4^e de la Poule Basse A'B' / 4^e de C'D' / 4^e de E'F'
- > Classement de 31 à 33e places => 5^e de la Poule Basse A'B' / 5^e de C'D' / 5^e de E'F'
- > Classement de 34 à 36e places => 6^e de la Poule Basse A'B' / 6^e de C'D' / 6^e de E'F'

Descentes

-Les équipes classées 32^e à la 36^e places descendent à l'issue du championnat dans le championnat MD2 « Excellence Départementale »

ATTENTION : Toutes descentes supplémentaires du championnat de la « pré-région » se répercuteront sur ce championnat D2M par des descentes supplémentaires. (23^e – 22^e – 21^e)

NOTES IMPORTANTES

Quelques Rappels du règlement

La programmation d'une rencontre le vendredi soir nécessite l'accord du club visiteur lorsqu'il est éloigné de plus de 50 km. C'est au club visiteur d'en informer le club visiteur recevant PLUS de 21 jours avant la date prévue afin qu'il puisse proposer une autre programmation.

Un joueur « non brûlé » ayant disputé trois rencontres au moins dans un championnat seniors « national ou Pré-national » ne peut plus évoluer dans aucun championnat et aucune coupe organisée dans le département. Toutefois cette disposition ne s'applique pas aux licenciés de 21 ans non brûlés.

=>Les clubs qui auront fait figurer sur leur liste initiale de «brûlés (es) » des joueurs n'ayant participé à aucune rencontre (ou justifié leur absence) pendant la période de contrôle ne pourront en aucun cas demander une modification de leur liste.

=> Les joueurs brûlés se doivent d'être licenciés (ées) pour la première journée du championnat et évoluer régulièrement avec l'équipe concernée.

Responsable du championnat

Gilles DURANEL

32 rue Arthur Denaux

62 BARLIN.

tel : 06 49 65 97 09 – 03 21 02 78 82

gillesduranel@sfr.fr